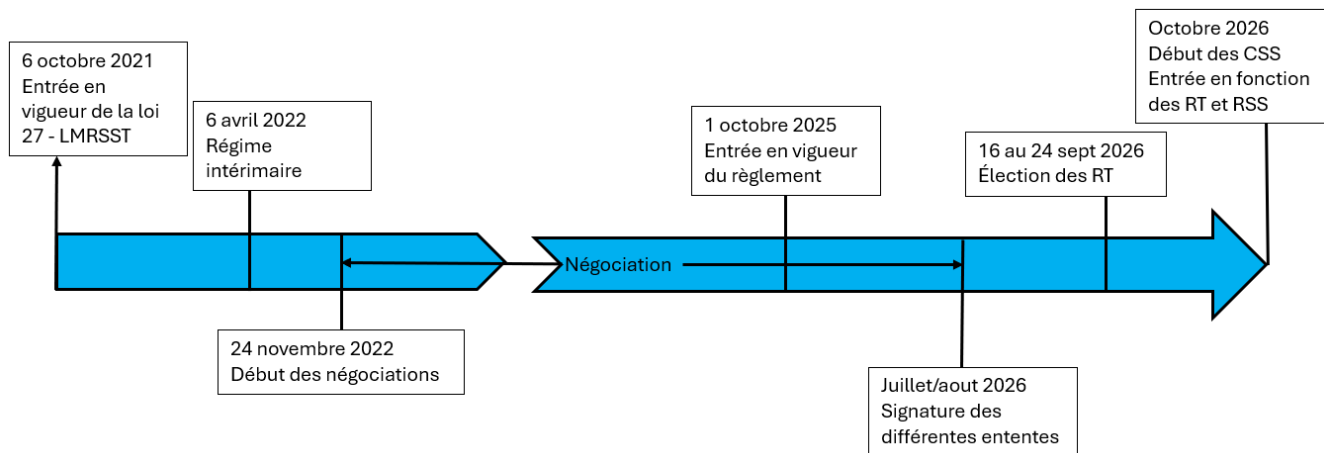


La **LMRSST**, c'est la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail au Québec. Elle a été adoptée pour moderniser les règles en matière de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

En quelques mots, elle vise notamment à renforcer la prévention dans les milieux de travail, à favoriser la **participation des travailleur.euse.s** et à mettre en place des mécanismes comme les **comités de santé et de sécurité (CSS)**, les **représentant.e.s en santé et sécurité (RSS)** et les programmes de prévention.

Dans le réseau de la santé et des services sociaux, elle amène donc les syndicats et l'employeur à travailler davantage en prévention pour identifier les risques, les corriger et protéger la santé physique et psychologique des travailleur.euse.s.

Ligne du temps pour la mise en place de la structure des CSS et des RSS.



Le **CSS** favorise la communication entre l'employeur et les travailleur.euse.s en collaborant à la recherche active de solutions adaptées à l'établissement. Il est composé de représentant.e.s de l'employeur, de représentant.e.s des travailleurs (**RT**) et de **RSS**. À ceux-ci s'ajoute un.une représentant.e syndical.e et un.une représentant.e de l'équipe de prévention **SST**, tous 2 membres du **CPSST**. Les **RT** et les **RSS** seront libérés pour accomplir leurs tâches reliées à la prévention et pour assister aux diverses rencontres.

Poursuivez votre lecture avec les infos 2 à 4!

Tu as des questions ? Nous avons des réponses !
Écris-nous : assemblee.04@aptsq.com



Sources :

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/lois-reglements/modernisation-sst#octobre2021>
<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/organiser-prevention/mesures-specifiques-etablissements/appliquer-mecanismes-prevention-participation/regrouper-etablissements-appliquer-mecanismes>
<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/organiser-prevention/mesures-specifiques-etablissements/appliquer-mecanismes-prevention-participation/mecanismes-participation/mettre-en-place-comite-sante-securite/designation-representants-travailleurs>
<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/organiser-prevention/mesures-specifiques-etablissements/appliquer-mecanismes-prevention-participation/mecanismes-participation/mettre-en-place-comite-sante-securite/comite-sante-securite>